



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la santé publique

Departement für Gesundheit, Soziales und Kulturs
Dienststelle für Gesundheitswesen

Monitoring de la planification des soins de longue durée 2016-2020

Service de la santé publique

Juin 2018

Table des matières

Introduction	3
1. Lits de long séjour en EMS	3
2. Soins et aide à domicile	5
3. Lits de court séjour en EMS	11
4. Structures de soins de jour	13
5. Recommandations de la planification - état des travaux	14
Conclusion	15
Annexe 1 : Lits de long séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2008, 2013 et 2016.....	16
Annexe 2 : Heures de soins à domicile par habitant et par canton en 2008, 2013 et 2016.....	17
Annexe 3 : Heures d'aide à domicile par habitant et par canton en 2008, 2013 et 2016.....	18
Annexe 4 : Lits de court séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2008, 2013 et en 2016.....	19
Annexe 5 : Âge des bénéficiaires de prestations de soins de longue durée en Valais	20
Annexe 6 : Recettes des établissements médico-sociaux (EMS) et des services d'aide et de soins à domicile (SASD) de 2011 à 2016 en Valais	21

Introduction

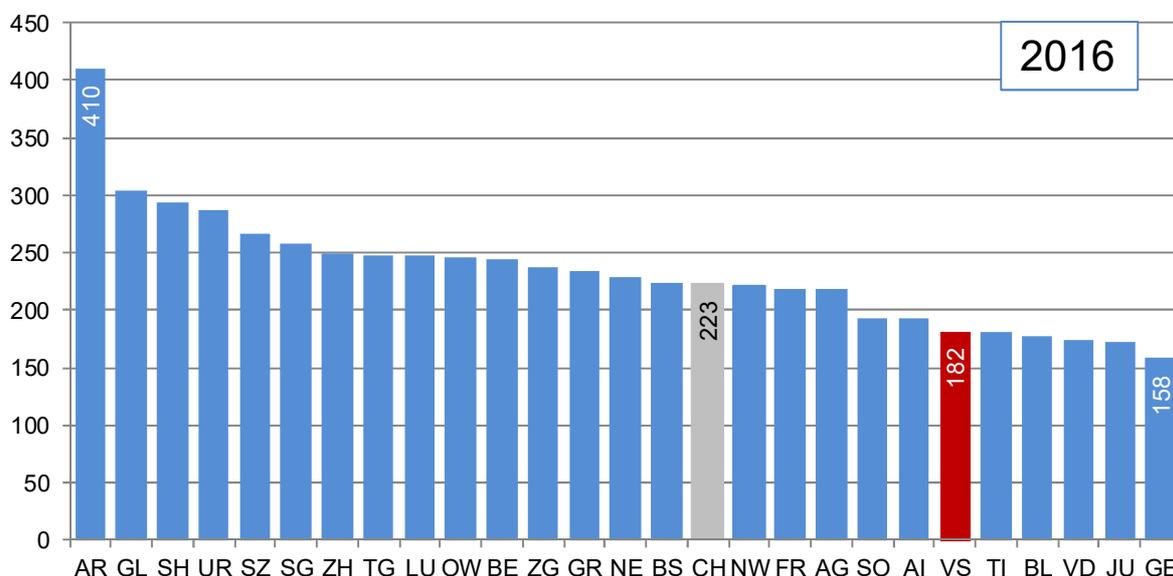
La planification des soins de longue durée 2016-2020 a été adoptée par le Conseil d'Etat en janvier 2016. Sur la base de l'évaluation des besoins présentée dans le rapport y relatif, la planification fixe le nombre de lits d'EMS et de places en structures de soins de jour, ainsi que les objectifs à atteindre en matière de soins de longue durée. Le présent document fournit un état des lieux de la mise en œuvre de la planification des soins de longue durée 2016-2020.

1. Lits de long séjour en EMS

1.1. Comparaisons intercantionales

On observe en Suisse une grande différence entre les cantons quant à la proportion de personnes âgées résidant en EMS. Le graphique 1 présente le nombre de lits d'EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus. Cette proportion se réduit dans tous les cantons (voir annexe 1 pour les années 2008 et 2013).

Graphique 1 : Nombre de lits de long séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2016



Source(s) : OFS/OVS, SOMED ; OFS, STATPOP

1.2. Situation en Valais par région sanitaire

La planification des soins de longue durée 2016-2020 fixe un minimum et un maximum de lits de long séjour en EMS dans chaque région sanitaire. Le minimum correspond à 150 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus. Le maximum a été déterminé sur la base de l'outil d'évaluation des besoins élaboré par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan). Cet outil tient compte des taux de recours aux soins en EMS par groupes d'âge et par sexe.

Le tableau 1 présente l'offre actuelle ainsi que les projets en cours comparativement aux minimaux et maximaux fixés par la planification.

Tableau 1 : Nombre de lits de long séjour en EMS exploités reconnus et en projet (situation au 01.03.2018)

	Situation au 01.03.2018				Objectif 2020				Solde (01.03. 2018)
	Lits exploités reconnus		Lits en projet	Total	selon planification 2016-2020				
	Total	% hab. 80+			min.	% hab. 80+	max.	% hab. 80+	
Haut-Valais	925	202	8	933	724	150	933	204	0
Sierre	361	122	119	480	477	150	519	175	39
Sion/Hérens/Conthey	779	165	111	890	747	150	922	196	32
Martigny/Entremont	580	193	34	614	476	150	614	204	0
Monthey/St-Maurice	453	167	95	548	434	150	548	201	0
Total Valais	3'098	172	367	3'465	2'858	150	3'536	197	71

Source : SSP

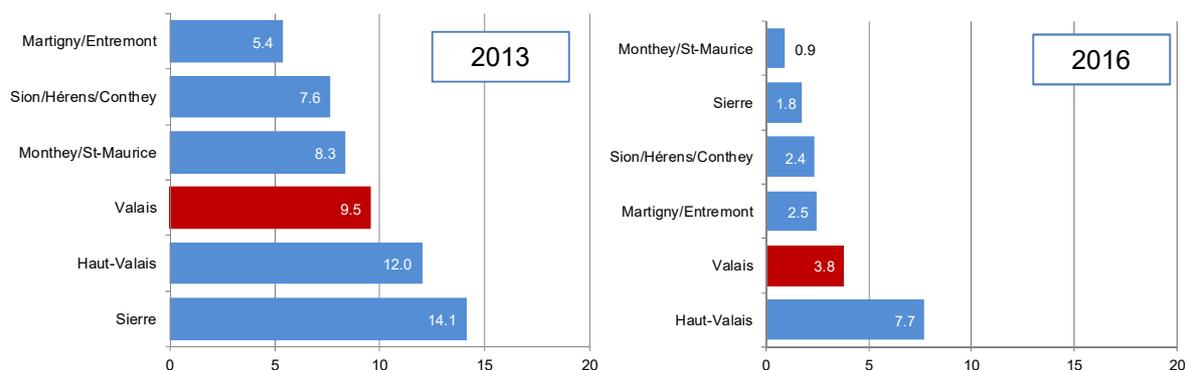
Parmi les 367 lits en projet, 61 seront mis à disposition dans le courant de l'année 2018 (34 dans le nouvel EMS de Venthône et 27 avec l'agrandissement de l'EMS Haut-de-Cry à Vétroz).

Les autres projets sont encore au stade de la conception. Les principaux sont :

- Projet Résidence Planzette à Sierre : 71 lits
- Projet de Tertianum à Monthey : 46 lits
- EMS les Crêtes à Grimisuat : agrandissement de 20 lits
- EMS le Glarier à Sion : agrandissement de 40 lits
- EMS les Marronniers (nouveau bâtiment) : agrandissement de 24 lits
- EMS St-Jacques à St-Maurice : agrandissement 20 lits

Le nombre de personnes nécessitant peu de soins (0 à 40 minutes de soins par jour) âgées de 65 ans et plus prises en charge en EMS atteignait 9.5% en moyenne cantonale en 2013. La planification des soins de longue durée 2016-2020 prévoit une réduction de cette proportion à 5% au maximum dans chaque région sanitaire. Comme le montre le graphique suivant, cette proportion a fortement baissé entre 2013 et 2016 et l'objectif est déjà atteint dans la plupart des régions.

Graphique 2 : Personnes nécessitant peu de soins (de 0 à 40 minutes de soins par jour) âgées de 65 ans et plus prises en charge en long séjour dans les EMS valaisans, selon les régions sanitaires en 2013 et 2016, en %



Source(s): OFS/OVS, SOMED

2. Soins et aide à domicile

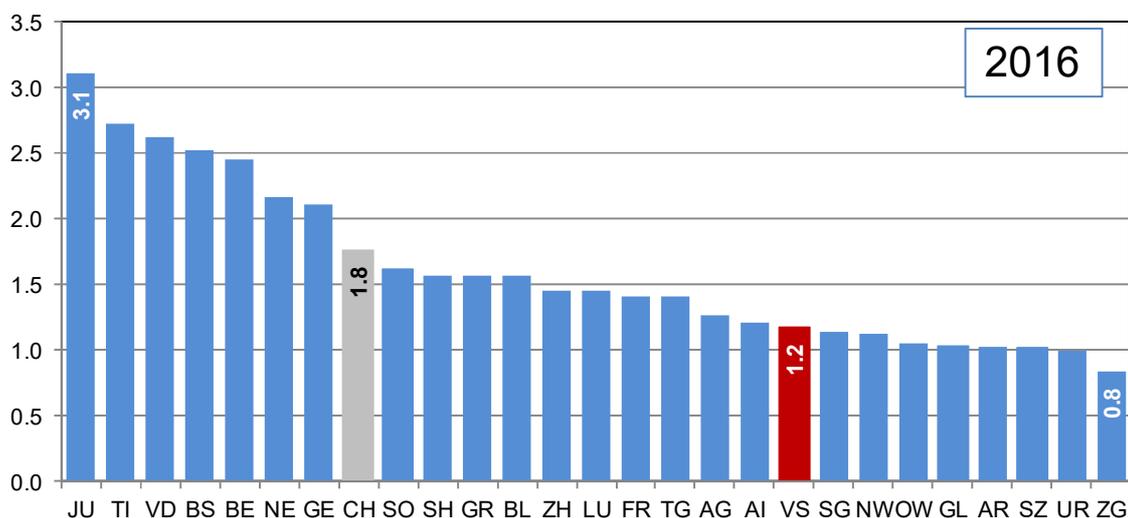
2.1. Comparaisons intercantionales

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du nombre d'heures de soins et d'aide à domicile par habitant selon le canton. Sont considérés les organisations de soins et d'aide à domicile (CMS et autres) et les infirmiers(ères) indépendants(es) soumis à l'obligation de renseignements dans le cadre de la statistique fédérale SPITEX.

Le nombre d'heures de soins et d'aide à domicile par habitant est généralement plus élevé dans les cantons romands, ces derniers ayant une proportion en lits d'EMS moins importante. Le Valais fait exception, car bien qu'il ait peu de lits d'EMS, son offre en soins et aide à domicile est plus faible que la moyenne nationale.

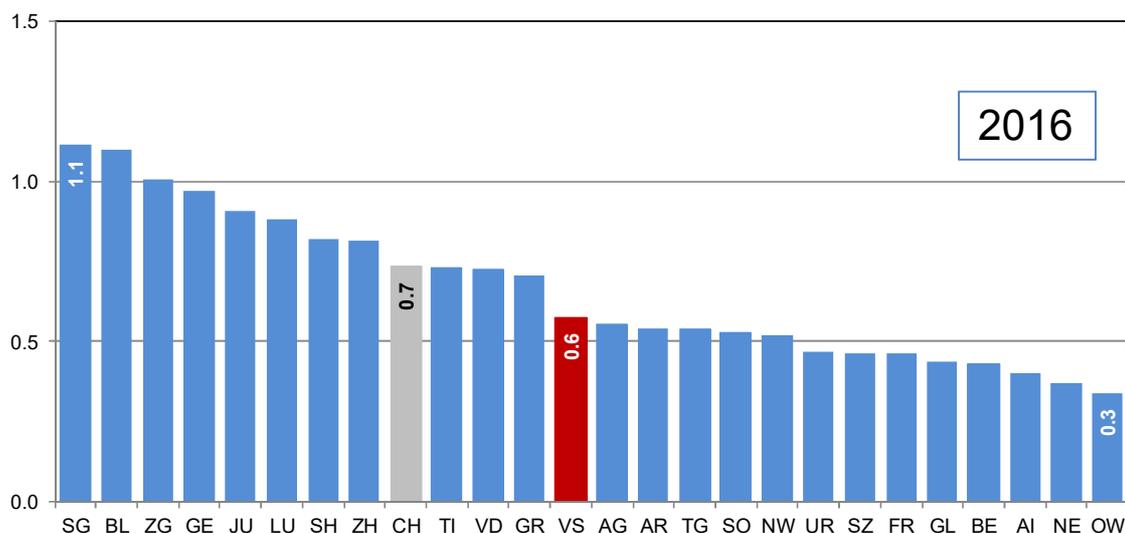
Dans tous les cantons, le nombre d'heures de soins à domicile par habitant s'accroît alors que le nombre d'heures d'aide à domicile par habitant stagne (voir annexes 2 et 3 pour les années 2008 et 2013).

Graphique 3 : Nombre d'heures de soins à domicile par habitant et par canton en 2016



Source(s) : OVS/OFS, SPITEX ; OFS, ESPOP

Graphique 4 : Nombre d'heures d'aide à domicile par habitant et par canton en 2016



Source(s) : OVS/OFS, SPITEX ; OFS, ESPOP

En Valais, la planification des soins de longue durée 2016-2020 a fixé les objectifs suivants en matière de soins et d'aide à domicile d'ici à 2020 pour chaque région sanitaire :

- 1.26 heure de soins à domicile par habitant et
- 0.89 heure d'aide à domicile par habitant.

Comme le montrent les graphiques 2 et 3 ci-devant, cet objectif n'est pas encore atteint au niveau cantonal. Toutefois, d'importants efforts sont déployés dans ce sens, en particulier pour le développement des soins à domicile (voir point 2.2 et annexe 2).

2.2. Situation en Valais par région sanitaire

Les tableaux et graphiques ci-après présentent l'évolution du nombre d'heures de soins et d'aide à domicile dispensées par les CMS et par les autres fournisseurs, à savoir les autres organisations de soins et d'aide à domicile (OSAD) et les infirmiers(ères) indépendants(es). La répartition des prestations des autres fournisseurs entre les diverses régions n'est pas disponible, le domicile des clients n'étant pas saisi dans la statistique fédérale. Les données sont donc présentées par région sanitaire pour les CMS (leur champ d'intervention correspondant aux régions sanitaires) et pour l'ensemble du canton pour les autres fournisseurs.

2.2.1. Soins à domicile

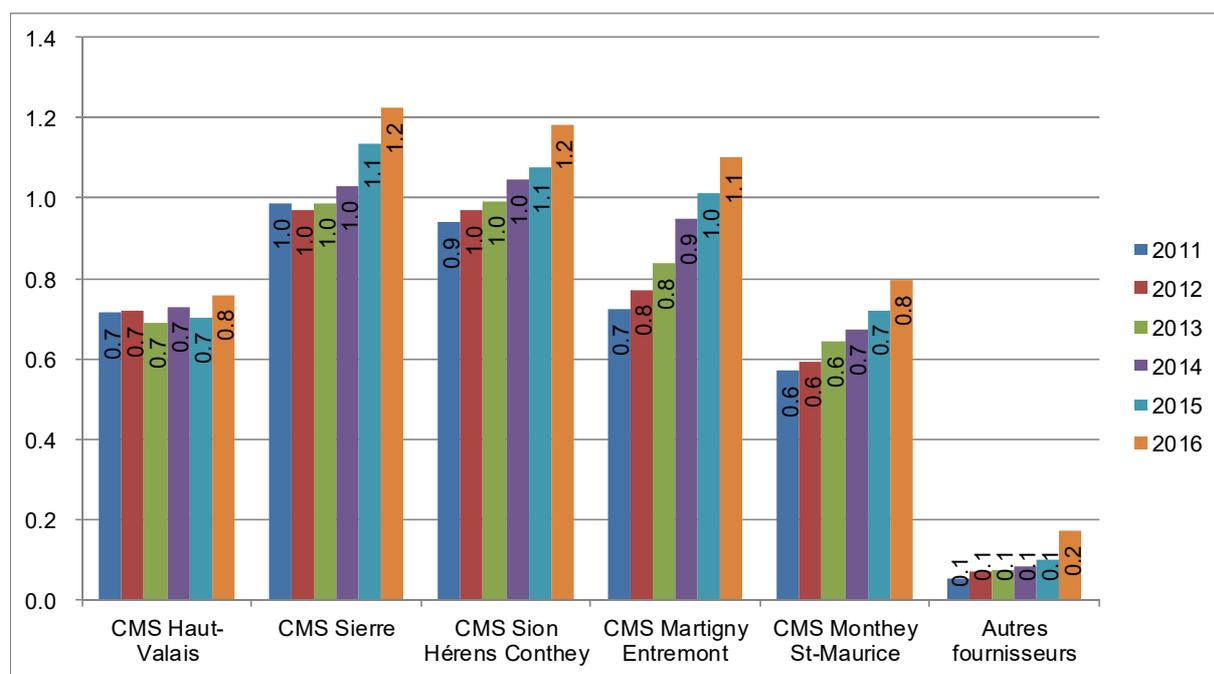
Le nombre d'heures de soins à domicile est en augmentation dans chaque CMS, en chiffres absolus et par habitant. On se rapproche ainsi de l'objectif fixé pour 2020 par la planification 2016-2020 (1.26 heure de soins par habitant). La part des autres fournisseurs est en augmentation en raison notamment de l'arrivée d'OSAD privées dès 2015.

La situation du Haut-Valais est à mettre en regard de la proportion de lits d'EMS plus élevée dans cette région (voir tableau 1 ci-devant). Dans la région de Monthey/St-Maurice, les CMS sont confrontés à la concurrence des prestataires du canton de Vaud et la population de cette région est plus jeune.

Tableau 2 : Nombre d'heures de soins à domicile de 2011 à 2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CMS Haut-Valais	57'913	58'579	56'553	60'038	58'007	62'931
CMS Sierre	46'004	45'697	47'416	49'929	55'555	60'035
CMS Sion Hérens Conthey	73'594	77'341	80'948	86'800	90'679	101'487
CMS Martigny Entremont	40'945	44'764	49'485	57'057	61'858	68'296
CMS Monthey St-Maurice	30'959	32'753	36'324	38'890	42'330	47'298
Total CMS	249'415	259'134	270'726	292'714	308'429	340'047
% total CMS et autres	93.6%	92.1%	91.7%	91.2%	90.2%	85.3%
Autres fournisseurs	17'100	22'102	24'654	28'138	33'651	58'681
% total CMS et autres	6.4%	7.9%	8.3%	8.8%	9.8%	14.7%
Total CMS et autres	266'515	281'236	295'380	320'852	342'080	398'728

Source(s) : OVS/OFS, SPITEX; OFS, STATPOP, ESPOP

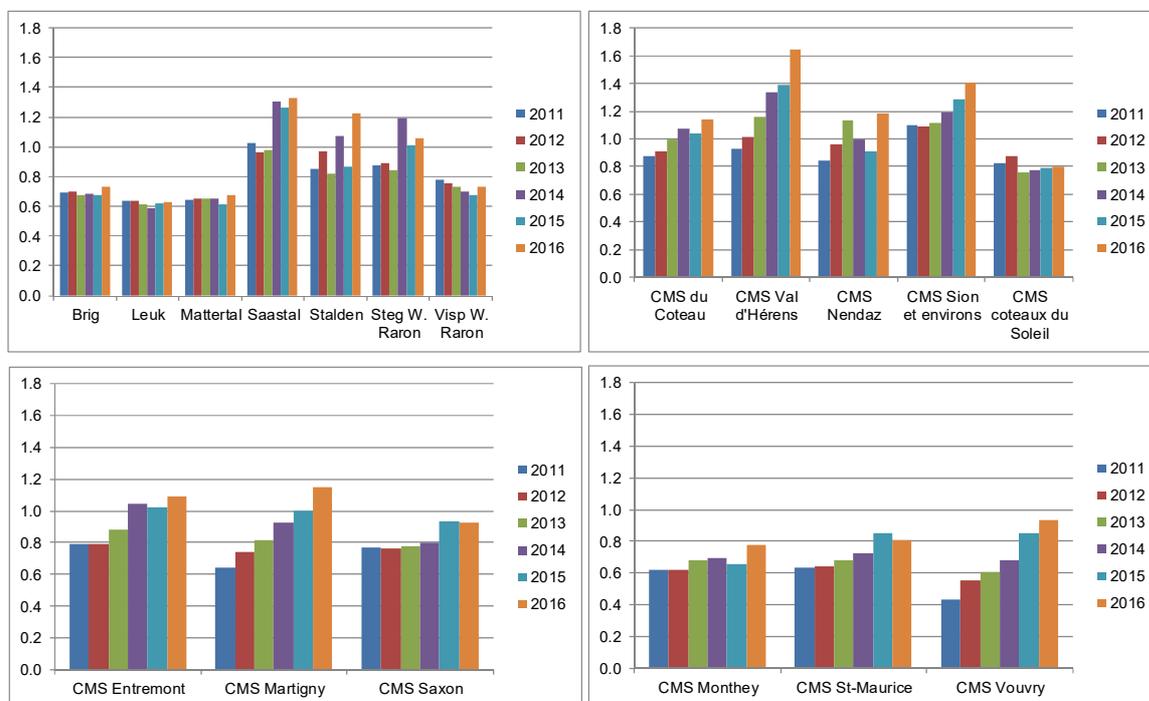
Graphique 5 : Nombre d'heures de soins à domicile par habitant¹ de 2011 à 2016

Source(s) : OVS/OFS, SPITEX; OFS, STATPOP, ESPOP

¹ Par habitant de la région sanitaire concernée pour les CMS et de l'ensemble du canton pour les autres fournisseurs.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du nombre d'heures de soins à domicile par habitant dispensées par les CMS subrégionaux. Pour le Haut-Valais, il s'agit des anciennes sous-régions, les CMS haut-valaisans étant désormais fusionnés. Le CMS de Sierre n'apparaît pas dans ce graphique, ce CMS n'ayant jamais été subdivisé en sous-régions.

Graphique 6 : Nombre d'heures de soins à domicile par habitant² pour les CMS subrégionaux (anciennes sous-régions pour le Haut-Valais)



Source(s) : OVS, Relevé cantonal des CMS

² Par habitant de la sous-région concernée

2.2.2. Aide à domicile

Le nombre d'heures d'aide à domicile se réduit ou n'augmente que faiblement selon les CMS. La part des autres fournisseurs (OSAD privées uniquement) reste très faible. Les personnes cherchent souvent d'autres solutions (femmes de ménage notamment) et ces prestations sont hors statistiques.

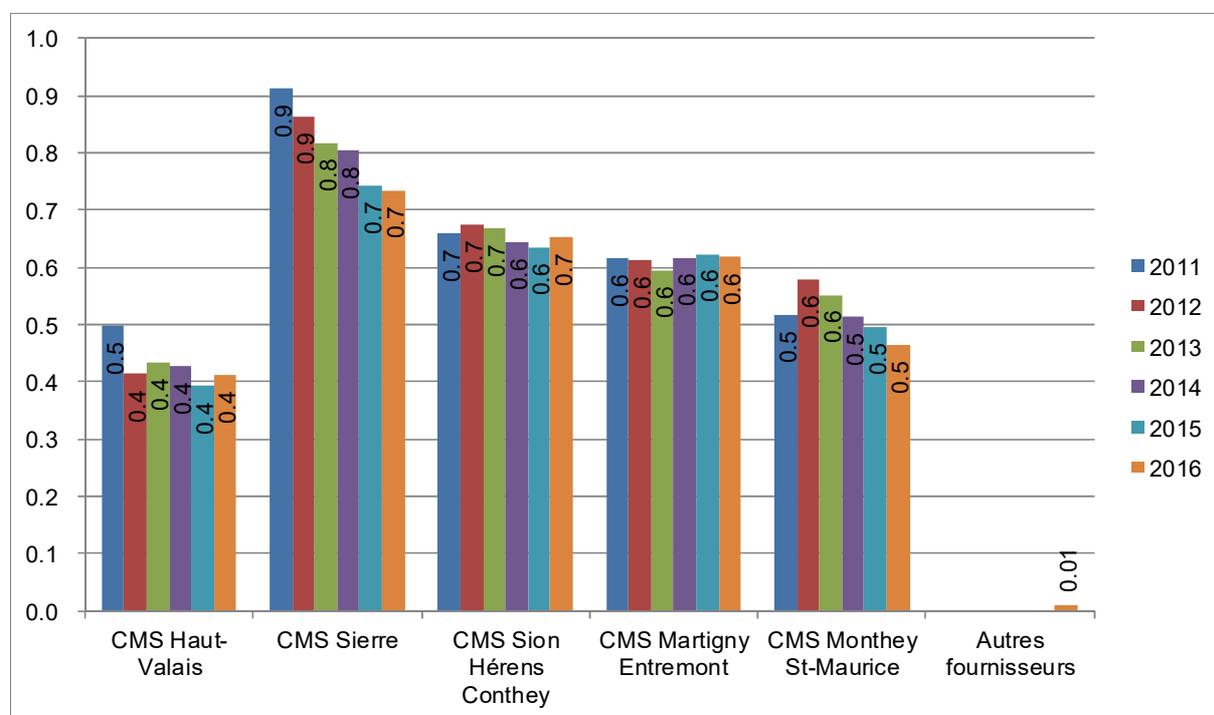
L'objectif fixé pour 2020 est de 0.89 heure par habitant. Il n'est pour l'instant pas encore atteint. Les prestations d'accompagnement à domicile et de répit pour les proches aidants devront encore se développer. Il s'agit d'une des priorités des contrats de prestations conclus entre les CMS et le département de la santé.

Tableau 3 : Nombre d'heures d'aide à domicile de 2011 à 2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CMS Haut-Valais	40'339	33'745	35'493	35'110	32'387	34'073
CMS Sierre	42'524	40'750	39'201	38'930	36'296	35'977
CMS Sion Hérens Conthey	51'590	53'766	54'436	53'427	53'515	55'897
CMS Martigny Entremont	34'851	35'440	35'185	37'075	38'145	38'334
CMS Monthey St-Maurice	28'058	31'932	31'206	29'657	29'109	27'545
Total CMS	197'362	195'633	195'521	194'199	189'452	191'826
% total CMS et autres	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	99.9%	98.4%
Autres fournisseurs	-	53	43	-	107	3'133
% total CMS et autres	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.1%	1.6%
Total CMS et autres	197'362	195'686	195'564	194'199	189'559	194'959

Source(s) : OVS/OFS, SPITEX; OFS, STATPOP, ESPOP

Graphique 7 : Nombre d'heures d'aide à domicile par habitant³ de 2011 à 2016

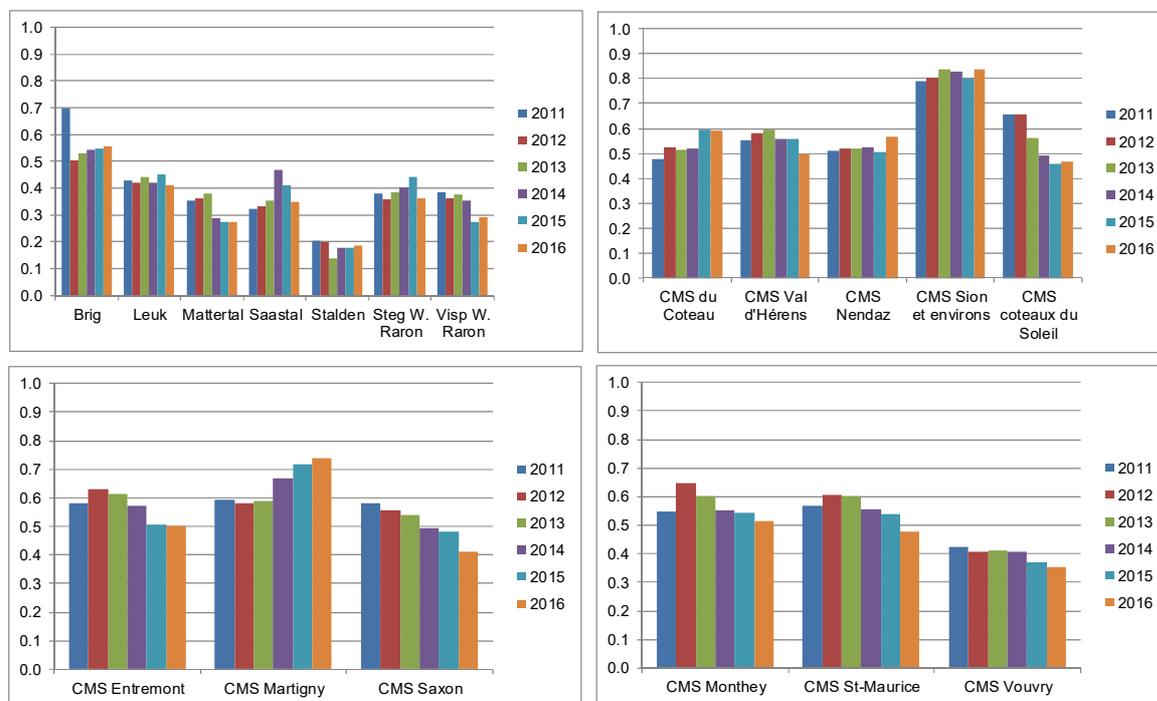


Source(s) : OVS/OFS, SPITEX; OFS, STATPOP, ESPOP

³ Par habitant de la région sanitaire concernée pour les CMS et de l'ensemble du canton pour les autres fournisseurs.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution du nombre d'heures d'aide à domicile par habitant dispensées par les CMS subrégionaux. Pour le Haut-Valais, il s'agit des anciennes sous-régions, les CMS haut-valaisans étant désormais fusionnés. Le CMS de Sierre n'apparaît pas dans ce graphique, ce CMS n'ayant jamais été subdivisé en sous-régions.

Graphique 8 : Nombre d'heures d'aide à domicile par habitant⁴ pour les CMS subrégionaux (anciennes sous-régions pour le Haut-Valais)



Source(s) : OVS, Relevé cantonal des CMS

⁴ Par habitant de la sous-région concernée

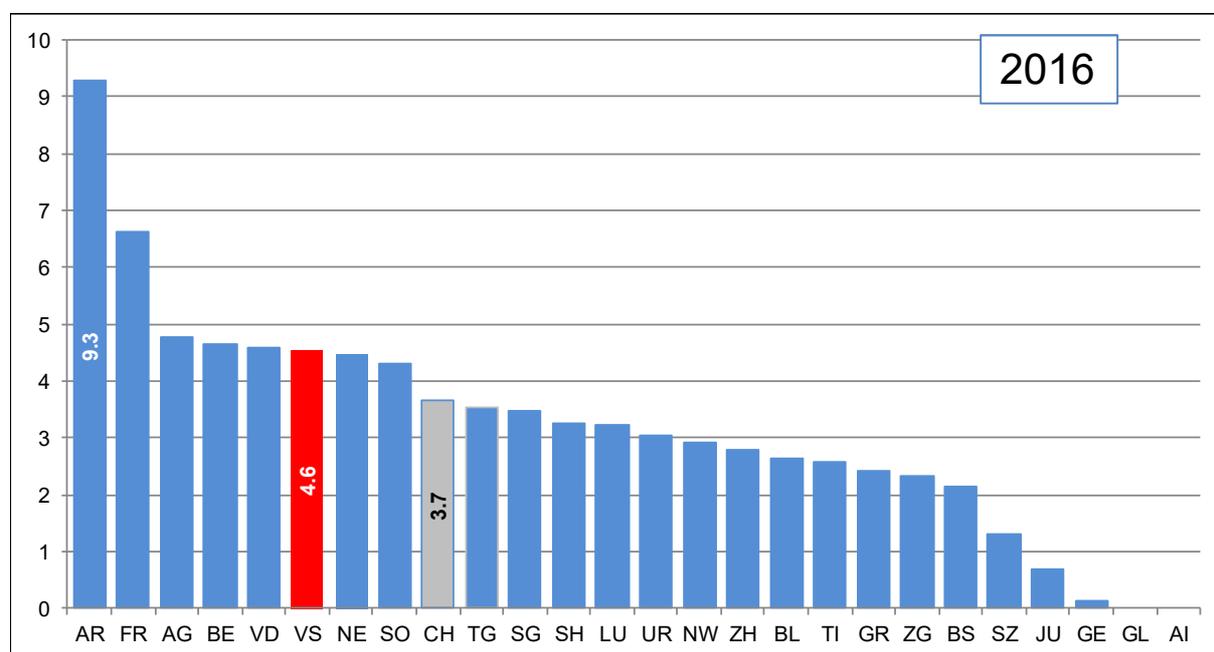
3. Lits de court séjour en EMS

3.1. Comparaisons intercantionales

En 2016, la proportion moyenne de lits de court séjour en Suisse était de 3.7 lits pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, sans clivage entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Cette proportion a augmenté légèrement par rapport aux années précédentes (voir annexe 4). Elle a sensiblement augmenté en Valais suite à la décision de planification prise en 2010 visant la mise à disposition de 5 à 10 lits de court séjour pour 1'000 habitants de 80 ans et plus.

Les lits de court séjour ne sont pas toujours mis à disposition dans des EMS. C'est le cas notamment pour le canton de Genève où ils sont regroupés dans les structures spécifiques. Ils n'apparaissent dès lors pas dans la graphique ci-dessous issu de la statistique fédérale.

Graphique 9 : Nombre de lits de court séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2016



Source(s) : OFS/OVS, SOMED ; OFS, ESPOP

3.2. Situation en Valais par région sanitaire

La planification des soins de longue durée 2010-2015 avait fixé un minimum de 85 lits de court séjour et un maximum de 169 lits. Cet objectif ambitieux n'ayant pas été pleinement réalisé sur la période 2010-2015, les mêmes chiffres ont été repris par la planification des soins de longue durée 2016-2020. Ainsi, en 2020, la proportion de lits de court séjour pour 1'000 habitants de 80 ans et plus devrait atteindre au maximum 6.7 lits.

Le tableau 4 présente l'offre actuelle ainsi que les projets en cours comparativement aux minimaux et maximaux. L'offre en lits de court séjour s'est d'abord développée dans le Haut-Valais. Elle s'est mise en place plus tardivement dans le reste du canton. De nouveaux lits peuvent encore être mis à disposition dans les régions de Sierre, Sion/Hérens/Conthey et Monthey/St-Maurice.

Tableau 4 : Nombre de lits de court séjour en EMS exploités reconnus et en projet (situation au 01.03.2018)

	Situation au 01.03.2018				Objectif 2020		Solde (01.03. 2018)	
	Lits exploités reconnus au 01.03.2018		Lits en projet	Total	selon planification 2016-2020			
	Total	% hab. 80+			min.	max.	min.	max.
Haut-Valais	39	9	7	46	23	46	-	-
Sierre	6	2	2	8	14	27	6	19
Sion/Hérens/Conthey	8	2	14	22	21	42	-	20
Martigny/Entremont	21	7	8	29	15	29	-	0
Monthey/St-Maurice	10	4	11	21	13	25	-	4
Total Valais	84	5	42	126	86	169	6	43

Source : SSP

Sur les 42 lits de court séjour en projet, 14 sont en cours de construction, dont 10 dans le cadre de l'agrandissement de l'EMS Haut-de-Cry à Vétroz. Les autres projets sont au stade de la conception.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un subventionnement complémentaire a été introduit pour réduire à Fr. 50.- le prix de pension journalier pour les courts séjours suivi d'un retour à domicile. Sur cette base, le Service de la santé publique dispose désormais de données sur le taux d'occupation de ces lits et le type d'occupation (court séjour avec retour à domicile ou attente de placement en long séjour). Ces informations sont présentées dans le tableau suivant.

Les lits de court séjour peuvent également être utilisés pour les attentes de placement en long séjour, jusqu'à concurrence de 40% de la capacité d'accueil annuelle. Dans ce cas, le prix de pension est le même que pour un long séjour. Depuis le 1^{er} janvier 2018, comme cela se pratiquait déjà dans le Haut-Valais, les personnes hospitalisées en lits d'attente sont tenues d'accepter un placement en EMS, y compris provisoirement dans un lit de court séjour.

Tableau 5 : Taux et type d'occupation des lits de court séjour en 2017

	Courts séjours suivis d'un retour à domicile	Attentes de placement	Taux d'occupation global
Haut-Valais	36%	31%	67%
Sierre	77%	1%	77%
Sion	70%	20%	90%
Martigny	34%	8%	43%
Monthey	62%	16%	77%
Total Valais	44%	20%	64%

Source : SSP

4. Structures de soins de jour

La planification 2010-2015 a fixé comme objectif la mise à disposition d'au moins 280 places en structures de soins de jour dans le canton afin notamment d'offrir un jour de répit par semaine aux proches aidants s'occupant des quelque 1'400 personnes atteintes d'une pathologie démentielle à un stade intermédiaire ou avancé vivant à domicile (situation 2008). Ces places sont également mises à disposition des personnes dépendantes de soins en raison d'autres pathologies.

Selon la planification 2016-2020, compte tenu des prévisions sur l'évolution du nombre de personnes concernées, l'offre en structures de soins de jour devrait croître de 30% d'ici à 2020, pour atteindre un total d'au moins 364 places.

Le tableau 6 présente le nombre de places en structures de soins de jour, en exploitation et en projet, ainsi que le solde par rapport à l'objectif minimal visé.

Tableau 6 : Nombre de places en structures de soins de jour exploitées reconnues et en projet (situation au 01.03.2018)

	Situation au 01.03.2018			Objectif 2020 selon planification (minimum)	Solde (01.03.2018)
	Places exploitées reconnues	Places en projet	Total		
Haut-Valais	33	47	80	101	21
Sierre	15	15	30	59	29
Sion/Hérens/Conthey	52	23	75	87	12
Martigny/Entremont	89	4	93	64	-
Monthey/St-Maurice	42	15	57	53	-
Total Valais	231	104	335	364	62

Source : SSP

L'objectif 2020 est atteint dans la région de Martigny/Entremont, et bientôt dans celle de Monthey/St-Maurice, mais pas encore dans les autres.

Le taux d'occupation des structures de soins de jour était de 34% en moyenne sur l'ensemble du canton en 2017. Des mesures sont envisagées pour améliorer la situation (cf. point 5 ci-après). Ce chiffre doit toutefois être relativisé pour les raisons suivantes :

- certaines structures ne sont pas ouvertes tous les jours ;
- d'autres ne sont pas dotées en personnel pour le total des places théoriquement disponibles ;
- plusieurs EMS offrent occasionnellement un accueil de jour de 1 à 2 places dans le cadre de leurs unités de prise en charge de long séjour.

5. Recommandations de la planification - état des travaux

La planification des soins de longue durée 2016-2020 a énoncé 10 recommandations. Celles-ci sont en cours de mise en œuvre.

Recommandation n° 1 : Mettre en place une liste d'attente d'admission en EMS au niveau cantonal

Un groupe de travail a été nommé en automne 2017, sous la présidence de l'AVALEMS, avec mandat de formuler d'ici fin juin 2018 des propositions pour la mise en place d'une base de données coordonnée sur les attentes de placement.

Recommandation n° 2 : Définir des critères d'admission en EMS

Les directives du département de la santé sur les critères d'accès aux soins appropriés sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Recommandation n° 3 : Améliorer l'utilisation des lits de court séjour et des structures de soins de jour

Les nouvelles directives du département de la santé sur les lits de court séjour sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elles fixent le prix de pension à Fr. 50.- par jour pour les séjours suivis d'un retour à domicile. Un agenda en ligne a été mis en service sur le site internet de l'AVALEMS. Une campagne d'information a été menée et sera réitérée.

Des réflexions sont en cours en vue d'une révision des modalités de financement des structures de soins de jour avec pour objectif une réduction du prix à Fr. 40.- par jour.

Recommandation n° 4 : Développer un modèle d'intégration régionale des prestataires permettant d'améliorer la coordination

Un projet pilote est en place dans la région de Monthey pour offrir une prise en charge globale coordonnée entre les différents partenaires. Dans la région de Sierre, le futur EMS Résidence Planzette (anciennement Ste-Claire) sera exploité par le CMS et une collaboration médicale avec l'Hôpital du Valais est envisagée. La commune de Savièse prévoit également de développer la collaboration interinstitutionnelle.

Recommandation n° 5 : Renforcer la prise en charge spécialisée en EMS pour les personnes atteintes de démence / Recommandation n° 6 : Développer les prestations en tenant compte des aspects architecturaux et des modèles de prise en charge spécifiquement adaptés à la démence

Le concept cantonal de prise en charge des démences en Valais a été adopté par le département de la santé en 2017. Il a été établi par une commission regroupant l'ensemble des partenaires concernés. Il prévoit notamment le développement de centres de compétences au sein de l'Hôpital du Valais et d'équipes mobiles pour soutenir les services internes de l'hôpital, les EMS et les services de soins à domicile. Ce concept sera mis en œuvre progressivement.

Recommandation n° 7 : Veiller au dimensionnement optimal des EMS

Cette recommandation est prise en compte lors de l'analyse des projets. Elle a également été intégrée dans le cahier des charges des commissions régionales des soins de longue durée.

Recommandation n° 8 : Promouvoir les constructions modulaires

Cette thématique est intégrée dans l'analyse des projets.

Recommandation n° 9 : Etablir un concept cantonal de prise en charge en appartement médico-social et de promotion de l'aménagement du domicile

Les travaux y relatifs sont prévus pour 2018.

Recommandation n° 10 : Renforcer le soutien aux proches aidants et aux bénévoles

Le concept de soutien aux proches aidants et aux bénévoles a été adopté par le département en 2017. En application de ce concept, le contrat de prestations de Bénévoles Valais a été étendu et de nouveaux contrats ont été conclus avec la Croix-Rouge Valais pour son service d'aide aux proches et avec l'association Proches Aidants Valais qui reprend la conduite du groupe d'accompagnement.

Conclusion

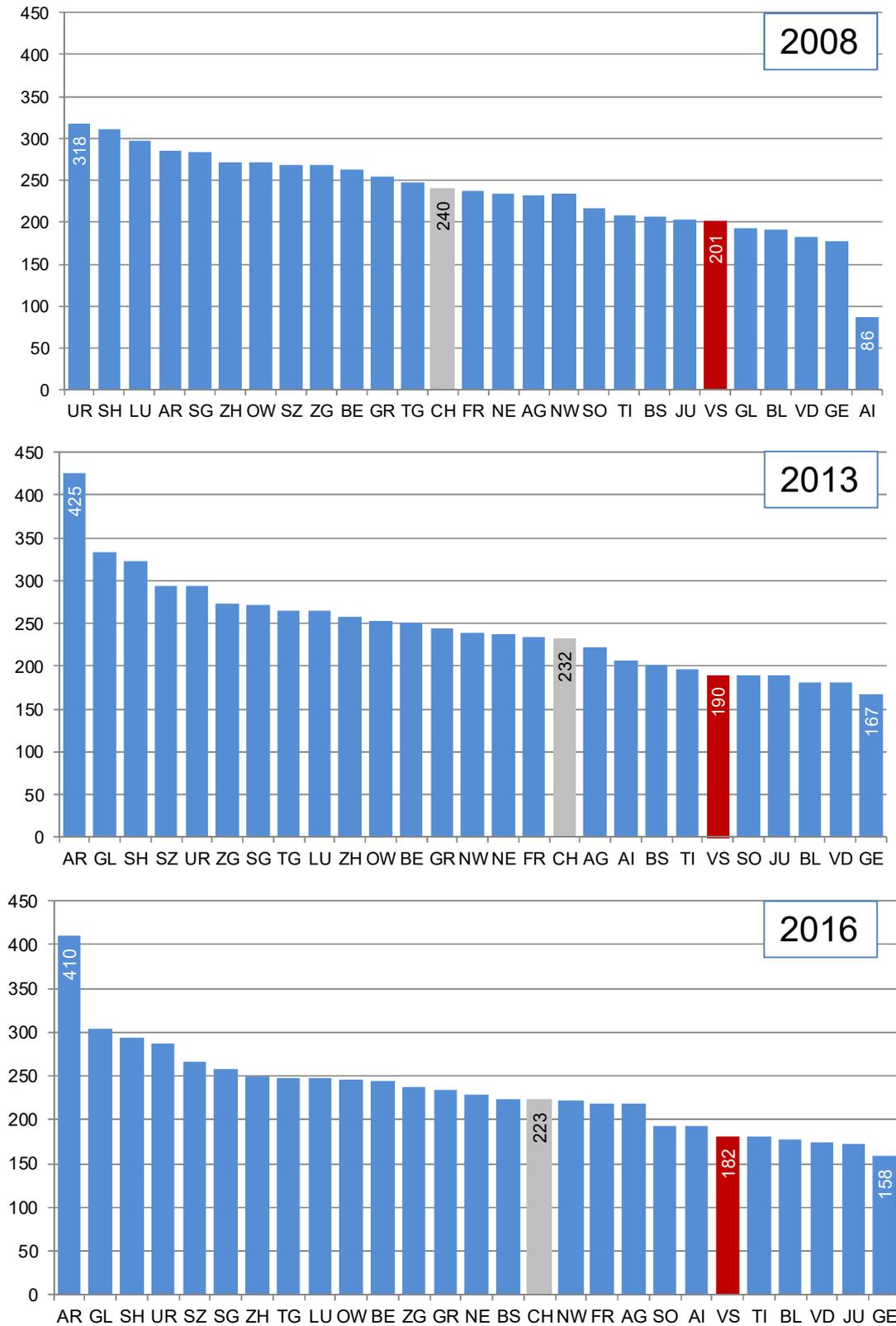
Les données statistiques 2016 présentées ci-devant démontrent que la mise en œuvre de la planification des soins de longue durée est en bonne voie :

- Compte tenu des projets en cours, le nombre de lits de long séjour en EMS se situe dans la fourchette retenue.
- Les soins à domicile poursuivent leur progression et se rapprochent de l'objectif fixé pour 2020.
- L'aide à domicile peine à se développer, ce qui est également le cas dans les autres cantons. Le développement des prestations d'accompagnement à domicile et de répit pour les proches aidants devra se poursuivre. Il s'agit d'une des priorités des contrats de prestations conclus entre les CMS et le département de la santé.
- Le nombre de lits de court séjour s'accroît. Quelques lits supplémentaires sont encore à prévoir pour la région de Sierre afin d'atteindre l'objectif minimal.
- Il reste également à prévoir des places supplémentaires en structure de soins de jour dans les régions du Haut-Valais, de Sierre et de Sion/Hérens/Conthey en regard de l'objectif 2020.

La mise en œuvre des 10 recommandations formulées dans le rapport de planification des soins de longue durée 2016-2020 se déroule progressivement. Plusieurs mesures ont été concrétisées, notamment la définition des critères d'accès aux soins appropriés et la réduction du prix des lits de court séjour en EMS. D'autres sont en cours d'implémentation. L'AVALEMS met en place une base de données sur les attentes d'admission en EMS. Un projet de réduction du prix des structures de soins de jour sera prochainement mis en consultation. Des groupes de travail seront mis en place cet automne en vue de l'implémentation du concept démences et de l'élaboration d'un concept de prise en charge en appartement à encadrement médico-social. Deux projets pilote visant l'intégration régionale sont en cours (Monthey et Sierre).

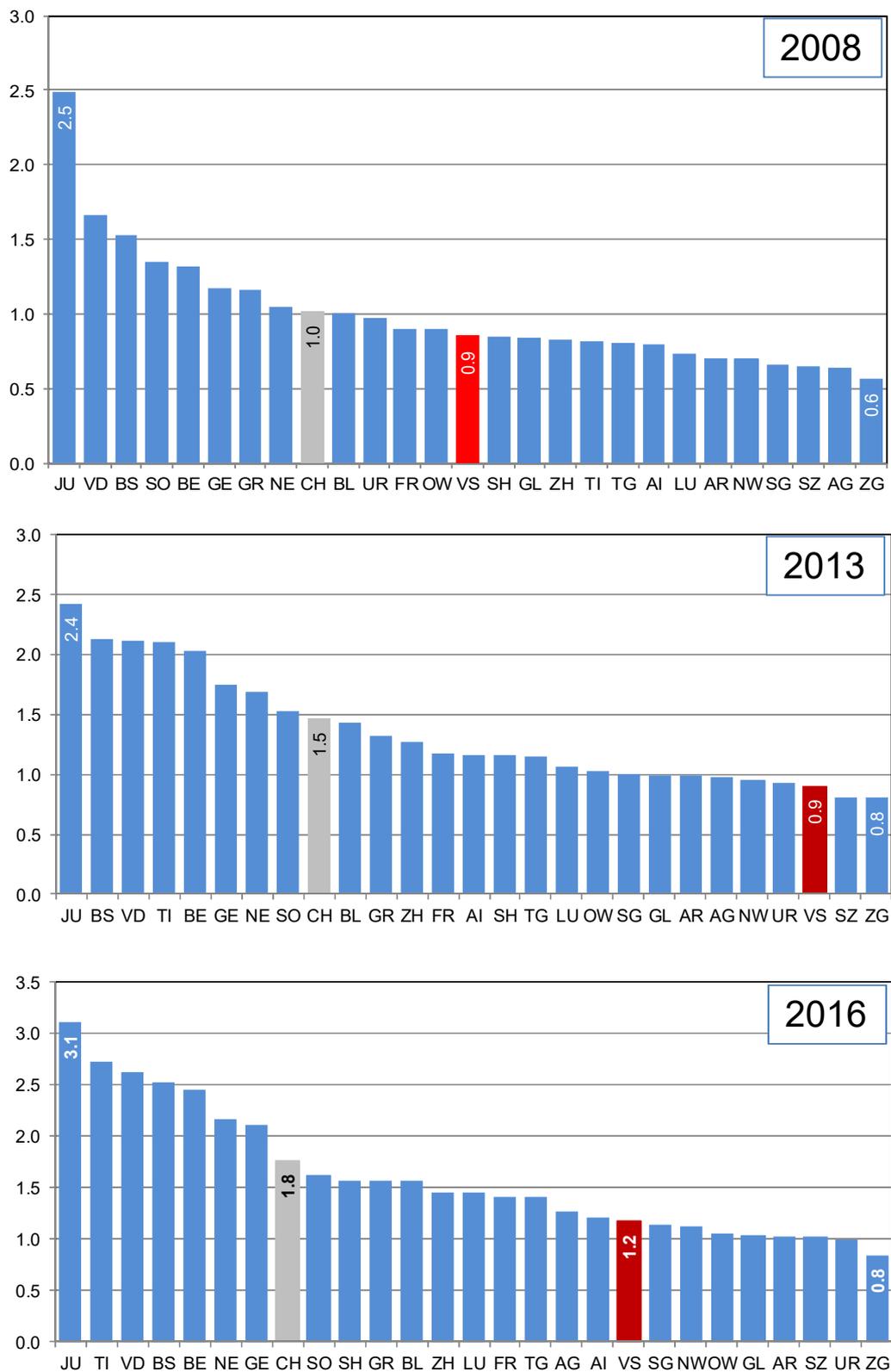
Le présent document constitue la première version du monitoring de la planification des soins de longue durée. Des indicateurs complémentaires seront développés par la suite, en collaboration avec l'Observatoire valaisan de la santé.

Annexe 1 : Lits de long séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2008, 2013 et 2016



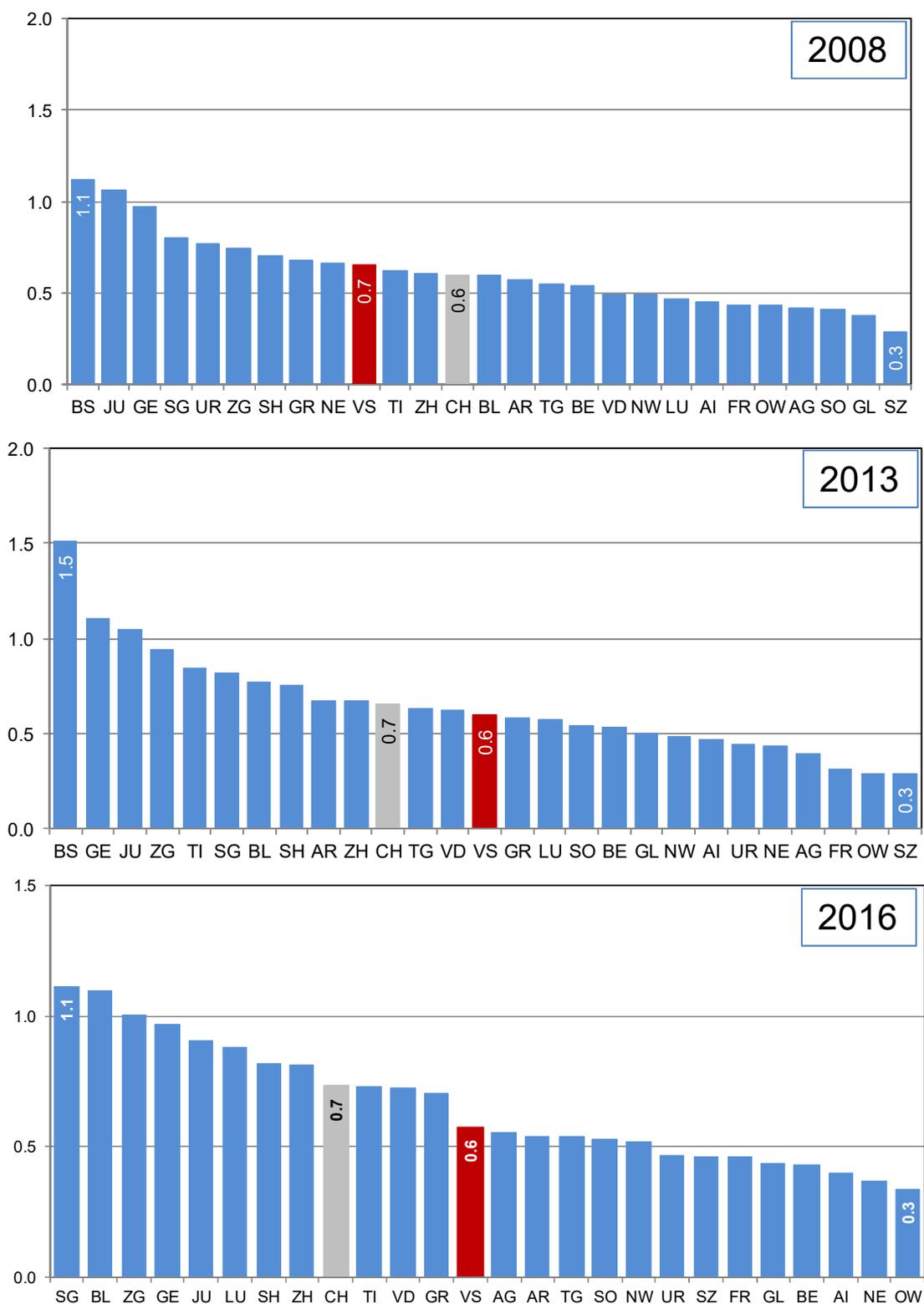
Source(s) : OFS/OVS, SOMED ; OFS, STATPOP

Annexe 2 : Heures de soins à domicile par habitant et par canton en 2008, 2013 et 2016



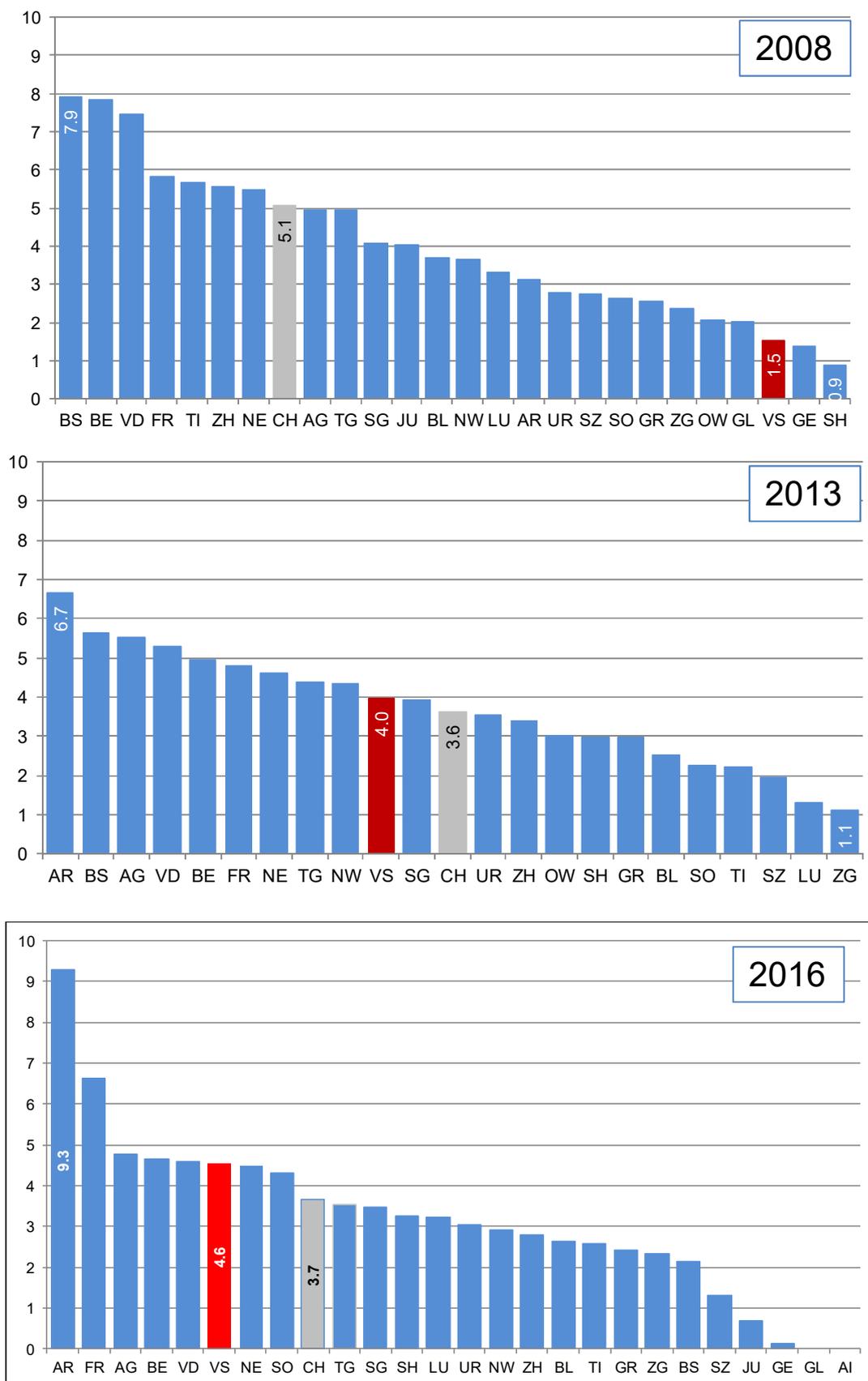
Source(s) : OVS/OFS, SPITEX ; OFS, ESPOP

Annexe 3 : Heures d'aide à domicile par habitant et par canton en 2008, 2013 et 2016



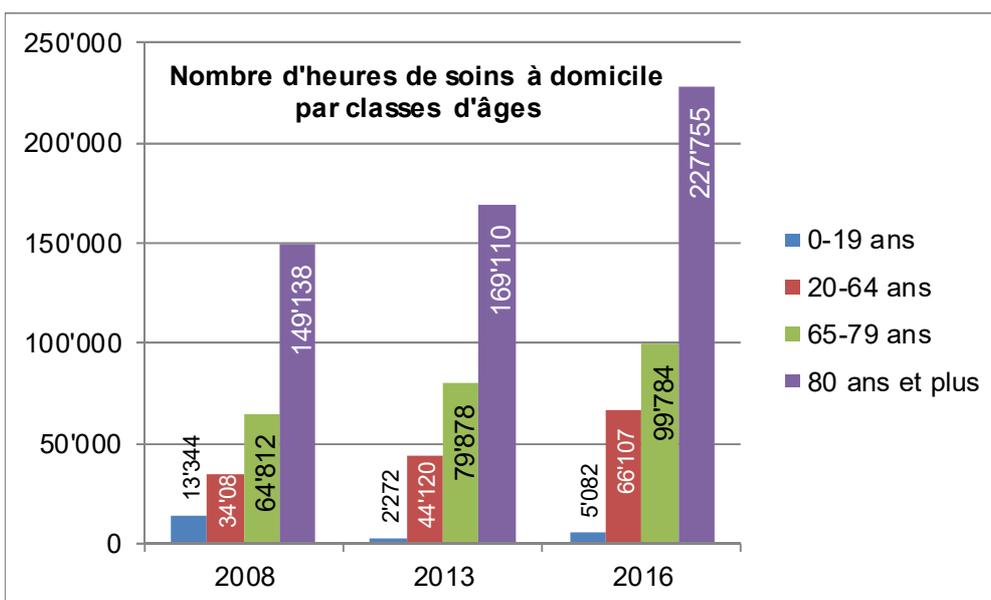
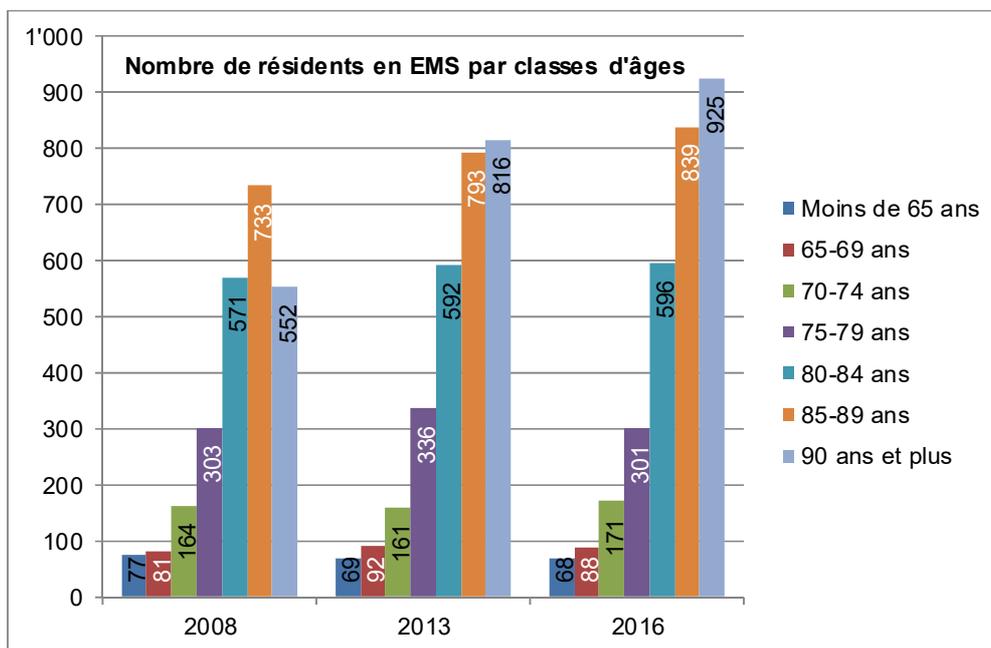
Source(s) : OVS/OFS, SPITEX ; OFS, ESPOP

Annexe 4 : Lits de court séjour en EMS par canton pour 1'000 habitants de 80 ans et plus, en 2008, 2013 et en 2016



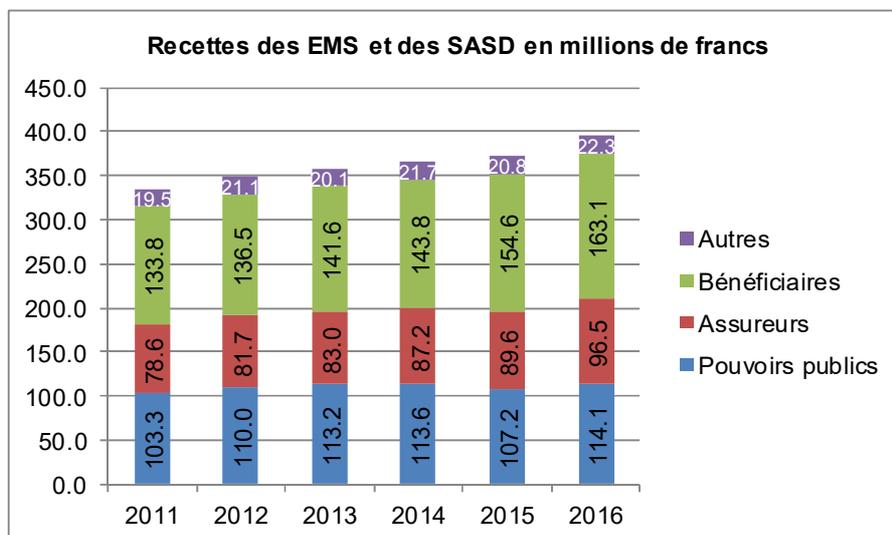
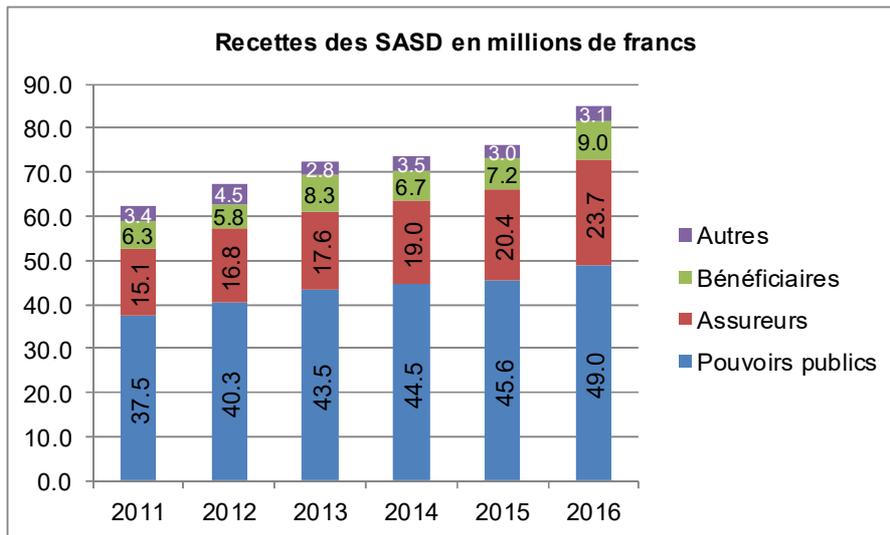
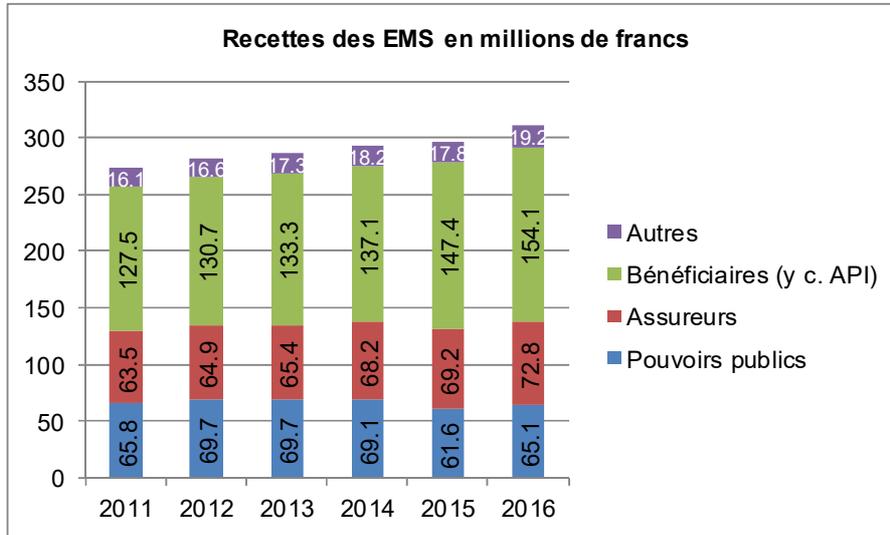
Source(s) : OFS/OVS, SOMED ; OFS, ESPOP

Annexe 5 : Âge des bénéficiaires de prestations de soins de longue durée en Valais



Source(s) : OFS/OVS, SOMED, SPITEX

Annexe 6 : Recettes des établissements médico-sociaux (EMS) et des services d'aide et de soins à domicile (SASD) de 2011 à 2016 en Valais



Source(s) : OFS, OVS, Spitex, SSP